

Communiqué de presse

Participation et intéressement : nouvelle progression des sommes distribuées et épargnées en 2025

Paris, le 7 octobre 2025 - Amundi, acteur majeur de l'épargne salariale et retraite en France, gère les placements de plus de 4 millions de salariés représentant plus de 100 milliards d'euros d'encours sous gestion. Ce positionnement lui permet d'appréhender les grandes tendances du marché en particulier celles portant sur les sommes distribuées aux salariés au titre de l'intéressement et de la participation aux résultats sur la première moitié de l'année.

L'échantillon d'entreprises couvert par cette analyse est représentatif de l'ensemble du tissu économique français, allant du client Professionnel à la TPE, PME, ETI et Grandes entreprises. Au total, près de 11 000 d'opérations collectives (intéressement et participation) ont été comptabilisées entre janvier et juillet par le teneur de comptes Amundi ESR, pour près de 3 millions de salariés.

Chiffres clefs de la campagne de partage de la valeur 2025

- **4,9 Mds€*** ont été distribués (hors abondement) par **5 177 entreprises** entre janvier et juillet 2025 en hausse de **8% par rapport à 2024**

**dont 2,5 Mds€ au titre de l'intéressement (51%) et 2,4 Mds€ au titre de la participation (49%)*

- **70% de ce montant, soit 3,4 Mds€, ont été épargné** dans des dispositifs PEE/PER collectif et **30% ont été perçus immédiatement** par les salariés (**soit près de 1,5 Mds€**)

- **Le montant moyen individuel** attribué cette année s'établit à **1794 € (+12% par rapport à 2024)**

Catherine Leroy, Directrice du Métier Epargne salariale et retraite chez Amundi déclare : « *La progression constatée depuis le début de l'année 2025 témoigne de la résilience des résultats des entreprises françaises dans un environnement complexe tout comme de la poursuite du succès des dispositifs de partage de la valeur. Ceux-ci confirment leur rôle clé pour accompagner les salariés dans la constitution d'une épargne à long-terme avec pour un nombre croissant de salariés un objectif de préparation de la retraite. Ces dispositifs permettent également de motiver et fidéliser les salariés ce qui est très important pour les entreprises qui les mettent en place.* »

Principaux chiffres et tendances - Campagne de partage de la valeur 2025

Des sommes issues du partage de la valeur toujours en progression

Malgré un contexte économique complexe, les entreprises versent chaque année à leurs salariés des sommes en augmentation. Cette année les montants totaux distribués sont ainsi **en hausse de +8% par rapport à 2024** (nous avons constaté +5% entre 2024 et 2023).

- ➔ **Le montant moyen individuel attribué cette année s'établit à 1794 €** (+12% par rapport à 2024) avec :
 - 1948 € de montant moyen en participation (+12% sur 1 an)
 - 1670 € de montant moyen en intéressement (+12% sur 1 an)

Un taux d'épargne stable par rapport aux années précédentes à 70% dans un contexte global de recherche de maintien du pouvoir d'achat

- ➔ Le taux d'épargne est resté stable avec 70% des montants distribués par les entreprises et 30% de paiement immédiat
- ➔ En nombre, le règlement concerne en moyenne 45% des salariés. 55% des salariés font le choix d'investir leur participation et/ou leur intéressement dans le PEE et/ou le PER COL
- ➔ Ce taux d'épargne varie d'une entreprise à l'autre et en fonction du montant versé : plus les montants versés sont faibles (< 500 euros) plus les salariés demandent un paiement immédiat
- ➔ Le montant moyen payé aux salariés qui en font la demande est de 1179 € en 2025 (1021 € en 2024 soit +15% en 1 an).

Les fonds actions et monétaire sont les supports d'investissement qui ont la faveur des épargnants cette année

- ➔ Les fonds actions (dont l'actionnariat salarié) gardent la faveur des épargnants avec 46% des sommes épargnées même si nous constatons une très légère baisse des investissements dans ce type de supports (-2% en actionnariat salarié par rapport à 2024)
- ➔ L'investissement dans les fonds monétaires est en hausse avec 19% des montants investis
- ➔ Viennent ensuite les classes d'actifs obligataires et diversifiés. Leur pondération n'a pas changé entre 2024 et 2025.
- ➔ Pour rappel, les salariés font leurs choix d'investissement au sein d'une gamme de fonds sélectionnés par leur entreprise. Cette sélection, plus ou moins large, fait l'objet d'échanges avec les partenaires sociaux des entreprises concernées.

Répartition par classe d'actifs des montants épargnés par les salariés

Classe d'actifs	Pondération 24	Pondération 25	25 vs 24
Actionnariat salarié	29%	26%	-2%
Actions	21%	20%	0%
Monétaire	16%	19%	3%
Obligation	13%	13%	0%
Diversifié	12%	12%	0%
Autre	10%	10%	0%
TOTAL	100%	100%	

- ➔ En 2025, les salariés ont investi 85% des montants issus de l'intéressement sur les plans d'épargne salariale (PEE) et 15% des montants sur des plans d'épargne retraite collectif (PER collectif).
- ➔ En ce qui concerne la participation, les salariés ont investi 77% des montants sur le PEE et 23% sur le PER Collectif.
- ➔ L'abondement est un critère déterminant dans la décision d'investir ou non et dans le choix du dispositif (PEE et/ou PER Collectif). A noter la tendance de fond dans les entreprises est d'inciter les salariés à se constituer une épargne pour la retraite. Pour cela, on constate une modification dans certaines entreprises des règles d'abondement dans ce sens en basculant l'abondement du PEE vers le PER Collectif.

Des salariés qui veulent donner du sens à leur épargne et prennent en main leur épargne salariale et retraite

A fin aout 2025 :

- **50% des souscriptions** (en montant et hors fonds d'actionnariat salarié) ont été réalisées sur des fonds classifiés article 8 ou 9 au sens de la réglementation SFDR, un taux similaire à l'an dernier.
- **11% des souscriptions ont été faites sur des fonds dits solidaires**
- Pour rappel, depuis fin 2024, les entreprises doivent proposer au moins 1 fonds labellisé (ISR, Greenfin, CIES ou Finansol) en plus du fonds solidaire sur l'ensemble des dispositifs PEE et PER collectif.
- Seuls 15% des salariés voient leur intéressement et participation rejoindre le dispositif « par défaut » car ils n'ont pas fait de choix spécifique d'investissements. Cela signifie que les salariés concernés continuent à prendre davantage en main cette épargne.

Enfin, pour rappel, la loi de transposition de l'ANI sur le partage de la valeur de novembre 2023 oblige les entreprises* de 11 à 49 salariés à mettre en place un dispositif de participation, intéressement, abondement ou PPV (Prime de Partage de la Valeur) dès 2025. Nous constatons un équipement en forte hausse sur ce segment d'entreprises depuis le début d'année. Il sera intéressant d'analyser en 2026, les dispositifs retenus et les sommes versées au titre du partage de la valeur.

* qui ont un bénéfice net fiscal sur les 3 dernières années > 1% du chiffre d'affaires

Contact Presse

Daniele Bagli - @ : daniele.bagli@amundi.com - Tel : +33 1 76 32 75 16

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux¹, Amundi propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui près de 2 300 milliards d'euros d'encours².

Ses six plateformes de gestion internationales³, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 professionnels dans 35 pays.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

www.amundi.com



¹ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2025 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2024

² Données Amundi au 30/06/2025

³ Paris, Londres, Dublin, Milan, Tokyo et San Antonio (via notre partenariat stratégique avec Victory Capital)